

CONSEIL MUNICIPAL DE TRUCHTERSHEIM

SÉANCE DU

05 MAI 2025 à 20 H 00

Sous la Présidence de M. Justin VOGEL, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Mmes Marie BILLON-BASS, Béatrice DEBES, Isabelle DIETRICH, Adeline JULES, Barbara KUGEL, Magali REBMANN-MITTELHEISSER, Dyna PETER-OTT, Christelle RAUCH, Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET, Catherine ROBICHON, Véronique ROSA.
MM Jean-Claude DOILLON, Mathieu EHRHART, Denis FIX, Pierre HOENEN, Charles MADER, Vincent SCHMITT, Régis STADELWIESER, Christophe THOMAS, Bruno WACK, Henri WEISS, Marc WENDLING, Jean-Paul ZIMMERMANN.

MEMBRES ABSENTS AVEC PROCURATION :

Mme Christine BLÜCHER donne procuration à M. Pierre HOENEN
Mme Isabelle FONTAINE donne procuration à M. Denis FIX
Mme Fabienne RAPINAT donne procuration M. Marc WENDLING
M. Pierre-Gilles WAGNER donne procuration à Mme Magali REBMANN-MITTELHEISSER

MEMBRE ABSENT SANS EXCUSE :

M. Gilles ARNOLD

Nombre de votants présents à la séance : 24/29 – le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET
Quorum : 24/29

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Ordre du jour

- 1.** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2025
- 2.** DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 3.** REALISATION D'UN AUVENT SUR LES TERRAINS DE PETANQUE A TRUCHTERSHEIM - ATTRIBUTION DES TRAVAUX
- 4.** REALISATION D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE - ATTRIBUTION DES TRAVAUX
- 5.** MARCHE DE FOURNITURE D'ENERGIE POUR LA PERIODE 2026-2029
- 6.** DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN ACCES A LA ZONE D'ACTIVITE DU MARTZENBERG
- 7.** CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU MARTZENBERG DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
- 8.** LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES – RESILIATION ET TRANSFERT DE BAIL
- 9.** REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX GAZ ET ELECTRICITE

**01-OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 07 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité, dans la forme et la rédaction proposées.

02-OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne

- Mme Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET comme secrétaire de séance.

**03-OBJET : REALISATION D'UN AUVENT SUR LES
TERRAINS DE PETANQUE A TRUCHTERSHEIM -
ATTRIBUTION DES TRAVAUX**

M. le Maire informe les membres présents qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour la mise en oeuvre d'un auvent sur les terrains de pétanque situés rue Godofredo Perez à Truchtersheim.

La consultation comprend un seul lot.

La commission d'appel d'offres réunie le 05 mai 2025 à 19h30, après examen des éléments et des justificatifs présentés, a donné un avis favorable quant à l'attribution des travaux à l'entreprise SMC2 située à Mornant (69) pour un montant de travaux de 150 078,20 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise SMC2 située à Mornant (69) pour un montant de travaux de 150 078,20 € HT,
- de voter les crédits nécessaires à ces travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

04-OBJET : REALISATION D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE - ATTRIBUTION DES TRAVAUX

M. le Maire informe les membres présents qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour la réalisation d'une plateforme de stockage de matériaux inertes située rue du Cimetière à Truchtersheim.

La consultation comprend un seul lot.

La commission d'appel d'offres réunie le 05 mai 2025 à 19h30, après examen des éléments et des justificatifs présentés, a donné un avis favorable quant à l'attribution des travaux à l'entreprise WICKER TP sise à Hochfelden pour un montant de travaux de 139 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise WICKER TP sise à Hochfelden pour un montant de travaux de 139 000 € HT,
- de voter les crédits nécessaires à ces travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

05-OBJET : MARCHE DE FOURNITURE D'ENERGIE POUR LA PERIODE 2026-2029

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat actuel de fourniture d'énergie et des services associés arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Une consultation a ainsi été menée sous forme d'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

- LOT 1 : Fourniture d'électricité de puissance supérieure à 36 kVA BT + C4
- LOT 2 : Fourniture d'électricité de puissance inférieure ou égale à 36 kVA BT C5 bâtiments base et HP/HC, ainsi que l'éclairage public
- LOT 3 : Fourniture de gaz naturel

Les valeurs des consommations prises en compte pour l'estimation des besoins sont celles enregistrées en 2024. Elles tiennent compte des efforts de sobriété réalisés par la collectivité en matière d'éclairage public.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 10 avril 2025 a examiné la seule offre remise pour les 3 lots, à savoir celle d'ES Energies.

M. le Maire propose de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché selon les estimatifs de dépenses suivantes :

LOT 1 : sites BT +> 36 kVA – C4

Année	Part fixe abonnement € HT/mois	Part variable consommations prix unitaires € HT/kWh				CEE € HT/kWh	Coût de la Capacité € HT/kWh	Coût annuel de l'énergie basé sur la consommation de 2024 € HTT
		HPH	HCH	HPE	HCE			
2026	16.00	0.11981	0.09024	0.07284	0.07038	0.00743	0.00367	11 532.04
2027	16.00	0.11504	0.08387	0.06985	0.06555	0.00743	0.00365	11 044.00
2028	16.00	0.12047	0.08797	0.07459	0.07184	0.00743	0.00358	11 598.95
2029	16.00	0.12950	0.09722	0.08239	0.07999	0.00743	0.00361	12 539.20

LOT 2 : sites BT <= 36 kVA – C5 Bâtiments base et HP/HC et Eclairage public

Année	Part fixe abonnement POSTE € HT/mois	Part fixe abonnement EP € HT/mois	Prix unitaires € HT/kWh				Coût annuel de l'énergie basé sur la consommation de 2024 € HTT
			BASE	HP	HC	EP	
2026	24.00	24.00	0.10041			0.09497	22 605.85
2027	24.00	24.00	0.09711			0.08903	21 446.33
2028	24.00	24.00	0.10175			0.09487	22 705.45
2029	24.00	24.00	0.10997			0.10442	24 818.43

LOT 3 : Fourniture de gaz naturel

Année	Terme de quantité TQ par an			Terme fixe TF par an		Taxes	CUMUL annuel € TTC rapporté aux consommations 2024
	Prix du MWh HT	Prix CEE en € HT/MWh	Terme variable ATRD € HT/MWh	Abonnement € HT/an	ATRD € HT/an	CTA/an	
2026							
2027	46.11	7.21	10.52	96.00	163.20	40.37	51 018.20
2028							
2029							

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de M. le Maire,
- de conclure, pour une durée de 4 ans, un contrat de fourniture et d'acheminement d'énergie électrique et gaz ainsi que les services associés avec l'entreprise ES Energies Strasbourg,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

06-OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN ACCES A LA ZONE D'ACTIVITE DU MARTZENBERG

La Commune Nouvelle de Truchtersheim a réalisé d'importants travaux de voirie et de réseaux divers pour permettre la desserte de la zone d'activité du Martzenberg.

Il s'agit en particulier de l'aménagement d'un rond-point sur la RD 30, de la mise en œuvre d'un collecteur d'assainissement rue du Martzenberg et de la réfection des enrobés de cette même voie.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan de financement de ces travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC
Réalisation d'un rond-point RD30/rue du Martzenberg	628 646 €	Ventes des terrains ZAC	514 407 €
Voirie rue du Martzenberg	291 996 €	Voirie COCOKO	121 501 €
Assainissement rue du Martzenberg	183 883 €	Voirie CeA	5 021 €
Mission SPS	1 230 €	Assainissement SDEA	30 000 €
TOTAL des dépenses	1 105 755 €	Assainissement COCOKO	155 113 €
		Part communale	279 713 €
		TOTAL des recettes	1 105 755 €

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 fixant les compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg et en particulier celles relatives à la création de voirie desservant les zones d'activité communautaires,

Vu la délibération du 10 août 2020 désignant la Commune Nouvelle de Truchtersheim comme maîtrise d'ouvrage unique pour la création d'un accès sécurisé à la RD 30 pour le compte du Département,

Vu la délibération du 5 décembre 2022 de la Commune Nouvelle de Truchtersheim fixant les conditions de délégation de l'ensemble des travaux d'assainissement engagés rue du Martzenberg au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Kochersberg,

Vu la délibération du 9 décembre 2022 de la Communauté de Communes du Kochersberg désignant la Commune Nouvelle de Truchtersheim comme maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble de l'opération d'assainissement engagée rue du Martzenberg au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Kochersberg,

Vu la délibération du 6 février 2023 désignant la Commune Nouvelle de Truchtersheim comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux d'assainissement rue du Martzenberg pour le compte du SDEA,

Considérant les travaux de voirie engagés par la Commune Nouvelle de Truchtersheim pour la création d'un rond-point sur la RD 30 afin de desservir la future zone d'activité du Martzenberg.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter une subvention de la Communauté de Communes du Kochersberg pour participer financièrement à la réalisation de ces travaux de voirie,
- d'autoriser l'adjoint au Maire à signer tout document formalisant cette participation.

07-OBJET : CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU MARTZENBERG DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de la création de la Zone d'Activité (ZA) du Martzenberg à Truchtersheim, la société LINGTOPTRUCH ayant son siège 1a rue Pégase 67960 ENTZHEIM, en sa qualité d'aménageur, a créé une voie de desserte interne à ce programme.

Les parcelles concernées par ce programme sont les suivantes :

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
35	1067	5a68
35	1069	9a73
35	920	2ha 15a 37

Concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement nouvellement créés, à la suite des transferts des compétences d'eau potable et d'assainissement intervenus respectivement les 01 janvier 2015 et 01 janvier 2012, le SDEA Alsace-Moselle est devenu seul compétent pour décider du transfert dans son patrimoine desdits réseaux. La procédure de rétrocession desdits réseaux interviendra donc par la réalisation d'un document propre entre le SDEA Alsace-Moselle et l'aménageur.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité :

- la rétrocession de la voirie et des réseaux divers (électricité, fibre télécom, éclairage public) à l'euro symbolique sous réserve de la bonne réception des documents justifiant de la conformité de ces travaux par l'aménageur,
- la gestion de la rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement par le SDEA dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues,
- M. le Maire à signer la convention de rétrocession entre LINGTOPTRUCH et la Commune Nouvelle de Truchtersheim.

**08-OBJET : LOCATION DE PARCELLES COMMUNALES –
RESILIATION ET TRANSFERT DE BAIL**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de résilier le bail de deux parcelles boisées au lieu-dit Aeusserer Freudenberg, suite au décès du locataire, M. Bernard HOST.

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE en ares
20	127	6,83
20	128	1,82

Par courrier du 17 mars dernier, la famille du défunt informait la commune qu'elle ne souhaite pas conserver le bail. Cette résiliation prend donc effet au 31 mars 2025.

M. le Maire propose de louer ces terrains à M. Robert SOERENSEN demeurant 3 rue de l'Etang à Truchtersheim et qui en a fait la demande à la commune par courrier le 31 mars 2025. Les conditions fixées dans le bail de location demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la résiliation de bail conclu avec M. Bernard HOST à compter du 31 mars 2025,
- de conclure un nouveau bail de location avec M. Robert SOERENSEN à compter du 1^{er} avril 2025,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**09-OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX GAZ
ET ELECTRICITE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R-2333-108 et R2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose aux membres du conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

DIVERS

Tirage au sort du jury d'assise

Le conseil municipal procède au tirage au sort de neuf membres dévolus au jury d'assises.

Présentation du rapport d'activités R-GDS.

Henri WEISS présente aux membres de l'assemblée le compte-rendu du rapport d'activités de R-GDS pour l'année 2023-2024.

Incivilités au parc éco-pédagogique

Adeline JULES relate plusieurs incivilités constatées au parc éco-pédagogique, en particulier des chiens promenés sans laisse. Monsieur le Maire confirme que des actions de verbalisation des infractions constatées vont être menées par la gendarmerie.

Destruction de nids primaires de frelons asiatiques

Bruno WACK précise que des opérations de destruction de nids primaires de frelons asiatiques ont été conduites à Pfettisheim. Il rappelle la dangerosité des piqûres de ces insectes dont les nids doivent être éliminés par des professionnels. Pour mémoire, un article d'information sur le sujet a été publié dans le Relais du mois d'avril dernier.

Etude de la demande de subvention pour les vestiaires de Pfettisheim par la Région Grand-Est

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subventions pour le projet des nouveaux vestiaires à Pfettisheim sera examiné par la commission DETR le 16 mai prochain.

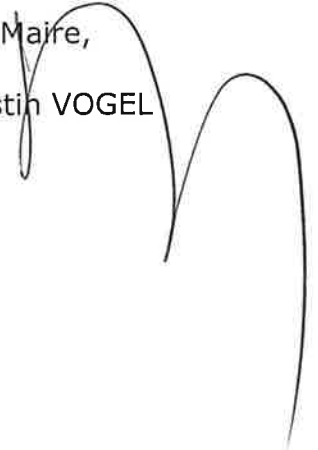
Programmation culturelle à venir

- Deux nouvelles expositions sont proposées à la Maison du Kochersberg : *A la découverte du patrimoine des églises du Kochersberg* et *Du champ à l'assiette*
- Samedi 17 mai à 10h : inauguration de la piste cyclable à Dingsheim

- Samedi 17 mai à 18h : ouverture du bar éphémère à l'ancienne mairie de Behlenheim
- Vendredi 6 juin les élèves de l'école élémentaire se rendront au verger école de Truchtersheim pour célébrer son inauguration.
- Vendredi 6 juin et samedi 7 juin : les membres du conseil municipal sont invités aux premières représentations du théâtre alsacien de Truchtersheim.
- Dimanche 8 juin : 120^{ème} anniversaire des sapeurs-pompiers de Truchtersheim
- Samedi 14 juin à 10h : inauguration de la piste cyclable à Achenheim

Le Maire,

Justin VOGEL



La secrétaire de séance,

Marie-Laure
RAYMONDEAUD-CASTANET

